

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 C.
NO 3705
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

	Pages
Le Respect du Dimanche . . .	1
Les Activités Communistes . .	7
Le Contrat de l'Université . . .	11
L'Enseignement de la Doc- trine sociale catholique . . .	15

Vol. 6 MONTRÉAL No 6
AVRIL 1930

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 14,000,000
Actif, plus de \$155,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada, dont 225 dans la province de Québec, et 63 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

✻

Notre personnel est à vos ordres.

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Vol. 6.

MONTRÉAL, AVRIL 1930

No 6

LE RESPECT DU DIMANCHE

L'appel de la Ligue du dimanche à toutes les associations catholiques de se faire les apôtres du respect du Jour du Seigneur, ne peut laisser les syndicats catholiques indifférents. Suivant un mode de publicité qui a eu ses résultats dans maints compartiments des activités économiques et sociales, la Ligue du dimanche a lancé la Semaine du dimanche qui a lieu du 27 avril au 4 mai. Durant cette semaine, il faudra préoccuper l'opinion publique, créer un vif sentiment protestataire contre les violations du repos dominical. Il s'agit simplement de forcer nos gouvernants, ceux du domaine fédéral comme du domaine provincial, en dehors de toute effervescence politique, à faire de notre pays, un pays chrétien dans tout l'acception du mot.

Les syndicats catholiques ont déjà fait leur part dans la lutte qui depuis plusieurs années se mène contre la violation du dimanche. Le Syndicat catholique des boulangers a poursuivi des maîtres-boulangers accusés de faire travailler le dimanche. Il a fait son possible pour établir une preuve solide contre la nécessité du travail dominical dans les boulangeries montréalaises. Il ne semble pas avoir réussi, car le jugement du Juge Cusson en date du 17 avril 1930 donne tort au Syndicat des bou-

langers et gain de cause à la défense. Nous en donnons copie en fin de cet article afin qu'il puisse servir à la documentation de ceux qui s'occupent de la lutte contre le travail du dimanche.

Une délégation des syndicats catholiques a rencontré récemment M. le premier ministre L. A. Taschereau, qui avait autorisé les procédures contre les boulangeries et dont le département légal avait assumé les frais de poursuite. M. Taschereau fera l'étude du jugement et il décidera s'il faut porter la cause en appel.

Nous n'avons pas la compétence pour discuter les allégués du Juge Cusson et juger si le travail du dimanche dans les boulangeries est urgent. Notre opinion reste dans la négative. Et la preuve la plus frappante est qu'en fait, plus d'une dizaine de boulangeries montréalaises ne travaillent pas le dimanche, tout en faisant des affaires... Les juges évidemment jugent d'après la preuve et ceux qui ont rendu témoignage portent des responsabilités d'une extraordinaire lourdeur. Enfin, souhaitons qu'il y ait appel dans ce cas. Il faut vider la question et si la Loi provinciale manque de sévérité ou doit être plus précise, le gouvernement pourra toujours l'amender dans le sens désiré.

Srs Grises de Montréal

Prov. Nicolet

A. G. G.

En attendant, le public de Montréal, le public catholique, le grand nombre de ceux qui ont fait des retraites fermées devraient n'acheter leur pain que des boulangeries s'abstenant du travail dominical. La pression économique peut-être réussira-t-elle là où la lutte légale a failli. C'est du reste le voeu qu'émettait M. C. Bernier, président du Conseil Central des syndicats catholiques de Montréal, à la réunion mensuelle des anciens retraitants à l'Immaculée-Conception; les applaudissements approbateurs du millier d'auditeurs sont une

preuve que la campagne économique vaut d'être entreprise sous les auspices de la Ligue du dimanche.

G. TREMBLAY.

Nous reproduisons à titre documentaire et dans le but de servir nos lecteurs, un fort intéressant article publié par la Ligue du dimanche dans quelques quotidiens. Il est particulièrement utile de conserver le plan détaillé d'une conférence sur le travail du dimanche; il pourra servir longtemps de cadre à toute conférence sur ce sujet vital.

Pour la Répression du Travail du Dimanche

Une semaine du Dimanche. — Son double caractère. — Appel aux apôtres laïques.

PLAN DE CONFÉRENCE.

La Semaine du dimanche a lieu du 27 avril au 4 mai. Nous en avons déjà dit la nature et le but. Pour faire triompher la grande cause à laquelle nous nous sommes voués, cause vitale s'il en fût, la population a besoin d'être éclairée et stimulée. Il faut qu'elle se rende compte de la violation croissante du précepte dominical dans notre province et de ses terribles conséquences.

Au courant du mal, de ses progrès, de ses résultats, il sera assez facile de l'entraîner à agir énergiquement. C'est pourquoi cette campagne est surtout éducative. La plupart des moyens mis en oeuvre visent ce but.

Nous lui avons donné cependant, cette année, un deuxième caractère, celui d'expiation. Comment ne pas redouter les maux qui nous menacent? A plusieurs endroits des Ecritures le bon Dieu nous avertit des châtements qu'il réserve aux violateurs du dimanche. Nous y lisons les peines dont furent frappés plusieurs d'entre eux. Ne devons-nous pas faire quelque chose pour éviter à notre peuple un tel sort, pour calmer la colère divine? La journée du premier vendredi du mois, le 2 mai, est réservée à cette tâche réparatrice.

**J. A. McCaughan
& Son, Limited**

*Manufacturiers
de chaussures*

Ave Papineau, Montréal

Pour que notre campagne d'éducation réussisse, de nombreux concours nous sont nécessaires. Prêtres en chaire, professeurs dans les écoles, journalistes dans les journaux et revues ont promis leur collaboration. Le gouvernement fédéral veut aussi nous apporter, cette année encore, son précieux appui. Les bureaux de poste des principales villes oblitéreront les timbres avec l'inscription bilingue :

OBSERVEZ LE DIMANCHE

Mais nous désirons davantage. Nous voudrions voir se lever toute une phalange d'apôtres laïques qui, mettant en pratique les directives de Pie XI sur l'action catholique, se feraient les hérauts du précepte dominical. Notre ambition est-elle trop haute ? Nous souhaitons que dans toutes nos associations catholiques : Société St-Jean-Baptiste, Association des Voyageurs de commerce, Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, Syndicats catholiques nationaux, Union catholique des Cultivateurs, Chevaliers de Colomb, Association catholique des Employés de chemin de fer, Société des Artisans, Alliance nationale, Forestiers, Comités paroissiaux... toutes ces sociétés, et non seulement au conseil central, mais dans chaque section ou cercle qui tient des assemblées régulières, il y eut, sinon durant la Semaine même du dimanche, ce qui ne serait pas partout facile, au moins à cette époque, une causerie ou conférence sur l'observation du dimanche.

Les membres, je crois, retireraient grand profit de cette initiative. Ce serait un excellent moyen d'en faire les apôtres qui iraient à leur tour semer la bonne parole dans d'autres milieux.

Une telle conférence n'est pas trop difficile à faire. Voici un plan qui pourrait être utilisé.

INTRODUCTION

Mgr Lapointe écrivait en 1924 : « ...Il y a près de vingt ans que la province de Québec subit cet affront (violation du repos dominical). Vingt ans que la loi divine et l'une de nos plus importantes lois civiles sont obstinément violées dans un seul but de lucre, par un groupe d'hommes dont le scandale qu'ils donnent à notre population est d'autant plus grand qu'ils sont plus élevés et plus puissants ».

Si l'on rapproche cette déclaration de celle de nos évêques, en 1923, ou aura quelque idée de la gravité de la situation : « Le mal est déjà tel... qu'en certains endroits, il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes moeurs et une véritable plaie sociale ».

Le cri d'alarme lancé en 1923 et 1924 a-t-il été entendu ?... a-t-il éveillé et coordonné les bonnes volontés ?... et le mal dénoncé a-t-il été enrayeré ?

Une brève réponse à ces questions permettra de préciser la situation actuelle, au sujet du repos dominical... et indiquera les remèdes qui s'imposent pour garder à notre dimanche son caractère catholique.

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de
Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

LA SITUATION

A.—Le mal dénoncé a-t-il été enrayeré ?

1.—Réponse.

Disons-le tout de suite: Non !... La violation du dimanche se perpétue et s'accroît ! Sa marche progressive atteint déjà bien des domaines.

a) Au début.

Infractions isolées — petites brèches — coups de sonde, c'était la période d'expérimentation: on voulait voir jusqu'où on pourrait aller, on expérimentait la solidité de la digue de la loi et de la conscience !

b) Aujourd'hui.

Travail du dimanche est devenu un fait navrant... une habitude qui s'implante, une tendance qui se généralise.

De la grande industrie, il gagne la petite; on le trouve non seulement à la



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues. Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables, **DANS LE TEMPS CONVENU**. Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.



Thérien Frères LIMITÉE

Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL

(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HArbour *5288

ville, mais même à la campagne. Son champ d'action ne se restreint plus seulement aux grandes entreprises, mais couvre encore le domaine des amusements, du commerce et des affaires particulières.

2.—La preuve ?

1923 et 1924: Nous connaissons l'état des choses à ce moment-là, par les citations données plus haut.

Or, depuis cette date, les communiqués périodiques de la Ligue du dimanche, les notes parues dans plusieurs journaux: *Le Devoir*, *l'Action Catholique*, *le Droit*, *le Progrès du Saguenay*, *le Bien Public*, ont établi que s'il y a eu dans l'industrie de la pulpe et du papier une certaine amélioration pour la production, par contre l'habitude s'est généralisée de faire le dimanche des nettoyages et des réparations absolument condamnés par la loi. Et que d'autres faits relevés dans la petite industrie, la construction, le commerce, les amusements payants.

B.—Le cri d'alarme a-t-il éveillé et coordonné les bonnes volontés ?

Oui, un peu, mais pas assez.

1.—Il a suscité la Ligue du Dimanche.

2.—Il a déclenché une campagne d'idées par journalisme catholique.

3.—Il prépare réaction énergique actuelle.

MAIS

4.—Il n'a pas atteint une grande partie de la classe dirigeante, qui reste muette, — la masse du peuple, qui ne s'intéresse pas, — les autorités municipales et provinciales qui se contentent de quelques interventions peu efficaces.

Il y a du travail de fait; il en reste davantage à faire. Les bonnes volontés ne manquent pas, mais elles sont épar-

ses. Il reste à les coordonner et les lancer, puis à leur garder l'élan, ... il reste surtout à obtenir que le gouvernement prenne lui-même en main l'exécution de la loi.

II

LES DANGERS

A.—Pour individu :

1) Servage physique engendre servage moral. On se familiarise avec le mal ... et très vite quand cela paie.

2) A cette première déchéance, une autre.

Ignorance progressive de religion — Oubli de ses devoirs — Foi s'atrophie, préjugés s'enracinent — Perte de foi précédée par indifférence religieuse.

B.—Pour famille :

1) Exemple néfaste, au point de vue religieux, du père violateur du repos dominical, sur enfants.

Pratique et paroles du chef de famille viennent en contradiction d'enseignement de l'Eglise et de l'école — Foyer chrétien ... devient tiède, indifférent en attendant d'être hostile, si difficultés ou intérêts.

2) Le travail du dimanche désorganise la famille; en affaiblissant le père, il prépare enfants anémiques, sans vigueur.

III

LES REMÈDES

Constater le mal est bien; réagir est mieux. Mais comment ?

1) En vivant mieux sa religion: observance intégrale du repos domini-



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre? Seriez-vous prêts?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

cal. Non pas d'une façon pharisaïque, puritaine, mais chrétienne, mais catholique, suivant les directions des évêques.

En veillant à ce que la loi soit appliquée.

C'est ce que demande l'épiscopat dans sa dernière lettre pastorale. Il en fait même un devoir à chaque catholique.

a) Action individuelle. Intervention personnelle, quand possible et efficace.

b) Action collective — sociétés, groupes paroissiaux, Ligue du dimanche, en faire partie, seconder initiative, etc.

c) Action des autorités municipales, provinciales. C'est sur cette dernière action qu'il faut surtout compter. Elle seule est assez puissante pour faire disparaître le fléau. S'unir et agir pour l'obtenir. Interventions, auprès des députés et du procureur général, de corps autorisés, conseils municipaux, sociétés diverses.

On trouvera dans la brochure publiée en 1927 par la Ligue du Dimanche: *Le Repos dominical*, tout le problème envisagé sous ses différents aspects, religieux, juridique, moral, social, industriel, ouvrier. C'est le meilleur opuscule à consulter. A ceux qui seraient prêts à faire la conférence indiquée plus haut, nous l'enverrons gratuitement; s'adresser à la Ligue du Dimanche, 1961, rue Rachel est, Montréal.

Puisse une élite accepter cette tâche et contribuer à bouter hors de notre province le monstre hideux du dimanche profané.

LA LIGUE DU DIMANCHE.

TEXTE DU JUGEMENT DU
JUGE CUSSON

Nous donnons ci-après le texte officiel du jugement du Juge Cusson dans la cause du Roi vs J. Lafrance, maître-boulangier:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No 2101 (1929)

LE ROI

VS

J. LAFRANCE

La loi fédérale (S. R. ch. 123, section 4) reconnaît que les lois provinciales concernant le dimanche ont force de loi. La section 3 de la loi provinciale du Dimanche (S. R. Q. ch. 199) prohibe tout travail industriel, le dimanche, sauf en cas d'urgence. Il est douteux, étant donné la jurisprudence, que cette section 3 soit *intra vires* de la Législature; mais, en prenant l'alternative la plus défavorable au défendeur, celle où la section 3 serait en vigueur, je suis d'avis, en interprétant la preuve faite en cette cause, que le travail des boulangers le dimanche est urgent. Il n'est pas d'une nécessité absolue, la population pourrait vivre avec du pain fabriqué le samedi, mais j'interprète cette section 3 comme n'exigeant pas une nécessité absolue pour rendre licite le travail du Dimanche; il suffit que cela soit urgent, c'est-à-dire pressant, ainsi que les dictionnaires définissant le mot urgent. Je crois qu'il est pressant, pour les boulangers, dans les grandes villes comme Montréal, de travailler le dimanche. Etant de cette opinion, je dois déclarer que le défendeur n'a pas contrevenu à la loi en faisant travailler ses employés le dimanche et je dois l'acquitter.

(Signé) V. CUSSON,
Juge des Sessions.

Montréal, 17 avril 1930.

VRAIE COPIE.

LES ACTIVITÉS COMMUNISTES

L'organisation communiste de Montréal n'a pas été heureuse, le 24 avril dernier, dans l'organisation de sa « démonstration grandiose » en face de l'hôtel de ville; quelques groupes de curieux, d'après les quotidiens, ont circulé aux abords de l'entrée principale. La police surveillait les allées et venues des individus, empêchant les attroupelements qui auraient pu se produire. Nous sommes d'avis toutefois que la mauvaise température du jour a pu contribuer à retenir chez eux les communistes ou leurs sympathisants.

Il est assez difficile de dire s'il y a à Montréal une organisation communiste solide. Nous ne le croyons pas. Les communistes ont des cadres. Mais leurs effectifs cotisants doivent être fort limités. Il semble clair, d'après leurs façons d'agir, qu'ils ont un ou plusieurs comités, chargés de créer de l'agitation révolutionnaire, quand les circonstances y prêtent.

C'est du reste la méthode employée dans tous les centres industriels du monde. On distribue de la littérature révolutionnaire, on fait des appels par

circulaires, on laisse soupçonner ainsi une force agissante, puissante, redoutable. Les chômeurs ou les travailleurs industriels mécontents — et ils sont nombreux — sont alléchés par ces appels radicaux; ils assistent aux meetings convoqués en désœuvrés et en curieux. Ils écoutent les discours passionnés et petit à petit surgit dans leur cœur la haine des institutions établies et le désir de voir se reconstituer une société nouvelle : le Soviet.

Les communistes profitent des malheurs ouvriers et pêchent en eau trouble. Ainsi, lors de la grève du Syndicat du caoutchouc, des agents inconnus ont distribué à nos grévistes des pamphlets incendiaires.

Le chômage existe; personne ne le nie et tout le monde le déplore. La crise a un aspect universel. En voulez-vous la preuve? La Revue Internationale du travail de mars 1930 nous donne les statistiques du chômage de par le monde pour les douze mois de 1929. Pour être succinct, prenons le mois de novembre 1929 qui donnera une idée générale de la situation :

PAYS	Chômeurs complets	Chômeurs partiels	Chiffre de base pour le pourcentage
Allemagne	634.790	351.947	4,583.185
Australie	52.480 sept.	3,492	433.388
Belgique	6.895	13.176	636.177
Autriche (chôm. secourus, jan. 1930)	273.197		
Canada	19.832	263.987	212.973
Grande-Bretagne ..	1,061.618		12,094.000
Italie	332.833	19.694	
Russie	1,274.700		

Nous avons abrégé intentionnellement la liste fastidieuse des rapports sur le chômage de tous les pays. Il s'agit de faire ressortir un point.

La *Russie* qui est surtout un pays agricole comptait en novembre 1,274.700 chômeurs. Le tableau statistique n'indique pas le chiffre de base pour les enquêtes soviets sur le chômage. On peut présumer que cette statistique leur est certes favorable. Il faut avoir le mépris de la vérité et une bien petite idée de ses lecteurs pour écrire un pareil mensonge relevé de la circulaire bilingue communiste: « A tous les sans travail » « Unemployed Workers of Montreal ».

« Les ouvriers de la Russie Soviétique ont montré aux ouvriers du monde la façon d'abolir la classe capitaliste et son *chômage* en construisant une société ouvrière ».

Et alors, comment se fait-il que dans ce paradis terrestre, il y ait au moins 1,274.700 chômeurs ? Et ce n'est pas une exception. En janvier 1929: 1,666.500 chômeurs; février, 1,717.200; mars, 1,755.500; avril, 1,772.500; mai, 1,593.000; juin, 1,448.000; juillet, 1,310.600; août, 1,264.000; septembre, 1,268.600; octobre, 1,259.800.¹

Il y a donc un menteur quelque part.

¹ Voir Revue Internationale du travail, Vol. XXI, No 3, mars, page 452.

Dans tous les pays où les caisses d'assurance-chômage ne sont pas en vigueur, la statistique de l'emploi est mal tenue. Ainsi, il est sûr qu'en novembre 1929, le Canada avait plus de 19,832 chômeurs; cette statistique vient des organisations ouvrières et ne touche qu'à 212.973 travailleurs. Nous estimons à près de 200.000 les chômeurs actuels du Canada. Aux Etats-Unis, où aucune statistique précise n'est en vigueur, les autorisés en la matière évaluent à 4,000.000 le nombre des sans-travail. Rien de certain dans ces évaluations, cela va de soi.

Le chômage est général. Tous les pays en souffrent plus ou moins. La Russie autant sinon plus que les autres.

L'assertion des communistes que « le chômage est un produit inévitable de la classe capitaliste » est donc fausse. On peut tout aussi bien dire, étant donné le nombre des chômeurs de la Russie que « le chômage est un produit inévitable de la classe communiste ».

Nos lecteurs seront peut être intéressés de lire les réclamations des communistes de Montréal. Nous les copions textuellement de la circulaire en question :

« Nous ne voulons pas de charité; mais nous voulons du travail et des salaires.

« Unissez ceux qui travaillent avec ceux qui sont sans travail.

SÉCURITÉ — STABILITÉ — DEPUIS 1871

CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

Offre les avantages de

L'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE EN CO-OPÉRATION

Pas d'Examen Médical — Taux Extrêmement Bas.

Pour renseignements s'adresser à

N. ROMEO BEAUDET, Gérant,
Succursale rue Sainte-Catherine
Edifice Drummond, Montréal.

F. W. BENN, Gérant,
Succursale rue Saint-Jacques,
Edifice Transportation, Montréal.

« Organisez vos comités de chômeurs ! Protestez contre les brutalités policières.

« Demandez une assurance pour les chômeurs de \$25, pour les hommes mariés et de \$18, pour les célibataires.

« Demandez l'entretien des enfants des chômeurs par la ville.

« Demandez les logements gratuits pour les sans-travail.

« Défendez le gouvernement ouvrier de la Russie des Soviets !... »

On avouera que les demandes sont exagérées. Dans le texte anglais, la circulaire évalue à 60.000 les chômeurs de Montréal. En les payant une moyenne de \$20.00 par semaine, cela constituerait un déboursé de \$1,200.00 par semaine. A ce régime, trois mois de chômage ou 10 semaines coûteraient \$12,000.000. En y ajoutant l'entretien des enfants et les logements gratuits, cela ferait comme une trentaine de millions pour trois mois de morte-saison. Il faut compter la population ouvrière de Montréal comme bien ignorante pour tenter de lui faire gober des choses semblables !...

On voit aussi la belle couleur « rouge » « communiste » et « soviétique » de la circulaire quand on lit à la fin : « Défendez le gouvernement ouvrier de la Russie des Soviets ».

Et cet appel est fait à des catholiques, à des chrétiens en faveur de la pire autocratie qui s'est jamais vue. Autocratie,

sous la dictature de Stalin, qui a égorgé des milliers des prêtres, qui a brûlé ou converti en clubs des milliers d'églises, qui patronne une association de « Sans-Dieu ».

Autocratie qui tient les ouvriers dans les pires conditions de travail qui soient et à des salaires de famine. On peut lire là-dessus le livre de M. Douillet, ex-ambassadeur de Belgique en Russie. Ce livre est intitulé « Moscou sans voiles » et peut être acheté au « Devoir ».

Qu'on lise aussi « Les Secrets du Kremlin » par M. Laporte, l'ancien organisateur des jeunesses communistes de France, qui, écoeuré des dilapidations des chefs rouges de France a quitté le parti communiste. Il a fait en Russie une vingtaine de voyage et nous renseigne sur la façon dont on blague les étrangers et sur les espionnages du Guépéou. L'or russe coule à travers le monde ; cet or, c'est la richesse accumulée par l'ancienne civilisation ; cet or, c'est le produit de la taxe obligatoire que l'on prend à même les cotisations des syndicats russes pour propagande à l'étranger. Le ministère fédéral de l'Intérieur devrait faire une enquête pour savoir comment les fonds sont reçus et distribués au Canada pour propagande soviétique.

On ne devrait pas attendre que les communistes deviennent une force dangereuse pour la paix de la société pour

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

les mettre sous arrêt ou les expulser. Dans les pays d'Europe, le communisme est un désordre qui coûte maintenant des centaines de vies par année. Pourquoi attendre trop tard ? Le Manitoba veut se débarrasser du communisme qui commence à l'étreindre; l'Ontario sent le même besoin. Pourquoi Ottawa n'agit-il pas ? Pour nous du Québec, nous n'en

voulons pas. Nous voulons rester fidèles à nos traditions ancestrales. Certes, autant que d'autres, nous travaillons à améliorer le sort des classes laborieuses; certes, nous favorisons — et nous les avons réclamées, — les assurances sociales couvrant tous les risques de misère des familles ouvrières; nous demandons une législation sociale adéquate; nous exigeons la protection légale du travailleur.

Mais nous ne voulons pas la destruction de notre civilisation chrétienne. Que l'on accorde la législation sociale et ouvrière mais de là à tout chambarder pour revenir à la période d'esclavage, il y a un abîme et le peuple, dans son intérêt ne doit pas le franchir.

Dans un prochain article, nous indiquerons les meilleurs moyens d'enrayer le communisme.

LA RÉDACTION.

C. BRUNET,	A. PELLETIER,
Président.	Vice-président.
J. BRUNET,	H. DUBOIS,
Dir.-gérant.	Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone : LAncester 7700-3378.

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

LE CONTRAT DE L'UNIVERSITÉ

Par G. TREMBLAY

La signature d'une entente collective entre le Conseil des syndicats catholiques nationaux de la construction et les entrepreneurs D. Boileau Ltée et U. Boileau Ltée a soulevé les protestations des unions internationales. Nous nous y attendions. Il était difficile pour elles de ne pas protester et leurs membres les y forçaient, de par la nature des circonstances. Mais nous maintenons qu'elles ont protesté à tort.

Première erreur, elles ont protesté contre les autorités de l'Université de Montréal, les accusant d'avoir signé un contrat d'atelier fermé avec les syndicats catholiques. Or, c'est un fait, les autorités n'ont point signé de contrat avec les syndicats catholiques; de plus, elles n'ont inscrit aucune clause dans les devis relativement à l'emploi de la main d'oeuvre ou au salaire. Nous ne cachons pas que nous avons demandé à l'Université une clause de préférence syndicale; nous avons en plus et surtout insisté pour qu'on annexe aux devis une échelle des salaires raisonnables. Rien n'a été fait. Relativement à l'échelle des salaires, il doit y avoir eu oubli ou mésentente en quelque part. En effet, M. Décary, président de la Commission administrative, était sous l'impression que le contrat contenait une clause relative aux salaires. En fait, après enquête, il apparaît qu'il n'y en a pas.

Deuxième erreur, les unions internationales sont mal venues de prétendre que D. Boileau Ltée ne pouvait signer de contrat de travail d'atelier fermé

avec nos syndicats. La liberté contractuelle existe en notre pays, à moins que quelque spécification précise ne la limite. Or, rien dans les devis n'empêche l'entrepreneur adjudicataire de négocier une entente collective de travail avec une organisation ouvrière. Cela est tellement vrai que si c'eût été Cape ou Foundation qui eût obtenu le contrat — les syndicats catholiques n'étant pas protégés dans les devis — la main d'oeuvre internationale aurait exécuté le contrat de l'Université. Pourquoi? Parce qu'habituellement ces entrepreneurs emploient des internationaux; parce qu'en fait leurs contremaîtres et assistants favorisent leurs confrères ou ex-confrères d'union. Depuis plusieurs années, les maisons U. Boileau Ltée et D. Boileau Ltée négocient avec les syndicats; rien de plus normal que dans les circonstances, elles aient continué de traiter avec nos groupements.

Troisième erreur, les unions internationales déclarent que leurs membres ont souscrit largement à l'Université. C'est peut-être vrai. Mais elles seraient en peine de faire la preuve. Nous pouvons dire que nos membres actuels ou du passé ont été aussi des souscripteurs. Nous ne savons comment ils ont souscrit; ils ont dû souscrire selon leurs moyens. Mais nous savons aussi que le clergé et les institutions religieuses ont fait leur large part, notamment Saint-Sulpice qui a donné un million; nous savons que les noms spéciaux ont donné aussi de fort montants. En somme, peu importe, chacun a donné selon ses

moyens, car tout le peuple est sympathique à la cause de l'enseignement universitaire.

Le fait de souscrire ne crée pas un droit strict. S'il en était ainsi, tous les contribuables auraient un droit strict d'être des fonctionnaires ou de travailler à la construction des édifices publics. Il est évident que c'est une impossibilité; chacun s'en accommode.

Quatrièmement, les syndicats ne refusent à personne de rejoindre leurs rangs. Tous les Canadiens sont cordialement les bienvenus. Depuis février, nous pouvons dire que 10,000 hommes sont passés au Secrétariat des syndicats catholiques pour avoir du travail sur ce contrat. Il est clair que nous n'avons pu les satisfaire. Pourtant chacun avait autant de droit que l'autre et nous aurions aimé satisfaire tout le monde. Mais le chantier ne peut absorber qu'un nombre limité de travailleurs. Avec le plus de discernement possible, nous avons tâché de favoriser les pères de famille, les ouvriers recommandés par nos institutions d'assistance, MM. les curés des paroisses, etc.

M. J.-B. Délisle a du reste, comme président du Conseil de construction fait une mise au point très à point, dans les quotidiens du 19 avril dernier. Il a indiqué clairement que l'atelier fermé des internationaux, là où ils peuvent contrôler, ostracise les syndiqués

catholiques. Il a aussi établi que plusieurs édifices publics avaient été construits par la main d'oeuvre internationale, sans qu'on se soucie de faire une juste part à la main d'oeuvre syndicale catholique. G. T.

Dans le même ordre d'idées, nous publions un article que nous transmet M. S. Bérard du Syndicat des briqueteurs; cet article est bien fait et montre que nos officiers syndicaux dans le métier de la brique savent non seulement manier la truelle mais aussi, à leurs heures, la plume.

A PROPOS D'UN CONTRAT

Les protestations de toutes sortes des ouvriers internationaux auprès des autorités du gouvernement et de l'Université de Montréal, demandent réponse afin que l'opinion mal renseignée ne reste pas sous de fausses représentations.

On semble blâmer les autorités de l'Université et on crie à l'injustice des entrepreneurs en donnant comme raisons que des souscriptions généreuses ont été faites dans le passé par les unions internationales.

Pourquoi semble-t-on vouloir oublier que les Syndicats Catholiques sont des organisations tout aussi généreuses et charitables et ont contribué autant que les unions internationales.

On prétend que les membres des unions internationales sont tous des Canadiens, enfants du pays. Très bien, mais qu'on retranche le mot *tous* et l'on sera plus près de la vérité.

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

Tél. AMherst 3038

Ovide Lepage Enrg.

ENTREPRENEUR et IMPORTATEUR
MARBRE, TUILES et ARDOISE

Spécialités:
Planchers en Terrazzo, Tableaux en ardoise
et poussière de marbre.

Ateliers et Bureaux:

4094 - 4098, RUE PARTHENAIS
M O N T R É A L

Mais les membres des Syndicats Catholiques ne sont-ils pas essentiellement Canadiens, enfants du pays, avec la grande différence qu'ils sont Catholiques ? De plus, animés d'un grand esprit national, voulant garder leur autonomie en refusant l'ingérence américaine, restant convaincus qu'il y a et aura toujours des Canadiens capables comme administrateurs et organisateurs de rivaliser avec les Américains.

Gardant les revenus au pays, n'en faisant pas profiter l'étranger en l'empêchant de venir prendre notre place.

On crie que les ouvriers des unions internationales ne peuvent pas travailler aux travaux de l'Université à cause d'un contrat d'atelier fermé. Les Syndicats Catholiques n'ont jamais refusé d'admettre des membres dans leurs rangs. Ici une question se pose.

Si les unions internationales avaient conclu le contrat d'atelier fermé avec les entrepreneurs permettraient-ils aux ouvriers d'autres unions, aux Syndicats Catholiques, ou aux ouvriers non unionistes de travailler sur ce chantier ?

Nous sommes en mesure d'affirmer, preuve en mains, qu'ils ne peuvent le permettre sur aucun chantier.

Les membres du Syndicat des Briqueteurs sont étonnés de voir l'acharnement des locales internationales des Briqueteurs, appartenant au métier de la construction ayant le plus l'esprit unioniste, réclamer dans une protestation des droits qu'ils seraient les premiers à refuser aux autres s'ils étaient à leur place.

Pourquoi user de tant de subterfuges quand une chose est faite en toute équité et rendue à qui de droit ?

Le Syndicat des Briqueteurs est le plus visé dans cette campagne menée afin de détruire le prestige et la confiance obtenus dans la construction par

le progrès rapide et toujours croissant de ce Syndicat.

Mais la base est solide et ses entreprises ont toujours réussi à la satisfaction des intéressés.

C'est dire que malgré tout, les vents de mensonges et de calomnies lancés un peu partout ne font que raffermir l'enthousiasme et la confiance des officiers et des membres dans le succès et le progrès du Syndicat Catholique des Briqueteurs.

Plus que tout autre nous avons droit à ces travaux car les Syndicats Catholiques peuvent eux-mêmes, traiter, discuter, conclure des contrats et régler les différends sans être obligés d'avoir l'approbation ou le consentement des américains.

S. BÉRARD,

Secrétaire du Syndicat Catholiques,
National des Briqueteurs.

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

**ULRIC BOILEAU,
Limitée**

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec



Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.



DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

-

MONTRÉAL

L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE NATIONALE CATHOLIQUE

DIRECTIVES DE ROME — AU CONGRÈS DIOCÉSAIN DE PARIS —
UNE OEUVRE QUI S'IMPOSE AU CANADA.

On aura sans doute remarqué dans l'importante lettre adressée en juin dernier à l'évêque de Lille par la Sacrée Congrégation du Concile et que le *Devoir* a reproduite, la recommandation concernant l'éducation sociale de la jeunesse : « En vue d'une formation sociale chrétienne plus complète et plus adaptée à la jeunesse, la Sacrée Congrégation suggère que dans les patronages et dans les diverses oeuvres d'éducation l'on donne un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes. »

Cette suggestion a paru si opportune au nouvel archevêque de Paris, Son Eminence le cardinal Verdier, qu'il a choisi comme thème de son premier congrès diocésain *l'enseignement de la doctrine sociale catholique dans les écoles et les oeuvres de jeunesse*.

Le Pape d'ailleurs n'avait pas manqué au cours des entrevues qu'il eut avec le nouvel élu, la veille de son sacre, d'insister sur la nécessité de cet enseignement. Aussi le cardinal a-t-il voulu donner lui-même à la clôture du congrès, d'importantes directives.

Son Eminence glorifia d'abord, déclare le rapport auquel nous empruntons ces notes, « les services éminents rendus à la France et à l'Eglise par ces institutions sociales de première valeur : les Semaines sociales, l'*Action Populaire*, les Secrétariats sociaux ».

Elle félicita ensuite les directeurs d'établissements secondaires de l'intérêt qu'ils prennent à l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise, mais, ajou-

ta-t-elle, « pour que l'avenir marque un progrès sur le passé, il importe, dans l'ensemble de nos maisons d'éducation, de réaliser les améliorations suivantes : y créer une atmosphère sociale ; y profiter des impressions que peuvent subir adolescents et adolescentes au contact d'une objection, d'une misère imméritée, d'un incident opportunément souligné, pour jeter un rayon de lumière dans des âmes ignorantes, mais généralement bien disposées ; dégager des divers enseignements, en particulier de l'histoire et de la morale, une philosophie sociale ; multiplier les occasions d'initiative sociale ; intégrer dans les cours normaux de l'établissement l'enseignement de la doctrine sociale qui ne doit pas être donné par un cours surajouté ; mettre entre les mains des élèves et des maîtres un vade-mecum de la doctrine sociale. Quant à lui, l'archevêque de Paris s'engage à faciliter la réalisation de tous ces désirs et en particulier du dernier.

« Il s'y engage de tout coeur, tant il juge essentiel l'effort à poursuivre à notre époque pour donner aux catholiques français la formation sociale qui leur manque, et les mettre en mesure de développer dans ce pays les forces morales qui assureront son salut, sa prospérité, sa grandeur. »

Paroles de haute portée, écho des directives pontificales, et dont les catholiques, même en dehors du diocèse de Paris, peuvent faire leur profit.

Ce ne sera pas, en effet, nous dénigrer que de confesser combien au Cana-

da comme en France la doctrine sociale de l'Eglise est peu connue.

Je souhaite que les Semaines sociales canadiennes puissent mériter un jour le bel éloge qui vient d'être décerné à celles de France. Elles s'y efforcent par un enseignement annuel, dont les plus hautes autorités ont déjà loué la valeur. Puisse aussi notre *Ecole sociale populaire* étendre son champ d'action et marcher davantage sur les traces de l'*Action populaire* de Paris.

Quant à la formation sociale dans les oeuvres d'éducation, force nous est bien d'avouer qu'elle fait presque totalement défaut. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'attitude des nôtres en face des problèmes de plus en plus aigus que posent les relations du capital et du travail. Employeurs et employés catholiques semblent ignorer, pour la plupart, la doctrine de l'Eglise sur ces points importants. Ils seraient même étonnés, je crois, d'apprendre qu'une telle doctrine existe, tant ils paraissent convaincus que les choses économiques n'ont aucun rapport avec la morale.

Le syndicalisme catholique a réussi, il est vrai, à pénétrer depuis quelques années dans la masse ouvrière. Mais où ses adhérents ont-ils puisé leurs principes sociaux ? A l'école ? Nullement. Au sein même des syndicats. Et c'est une des principales raisons qui expliquent la lenteur de leur progrès. Les ouvriers ne sont pas préparés à y entrer. Leur formation les en éloigne même presque toujours.

Il n'en va pas autrement des patrons et, règle générale, des hommes de nos classes dirigeantes. Notre tempérament français nous a fait individualistes. Nous sommes plus portés à nous isoler qu'à nous unir. Nous voulons régler nos affaires seuls, gagner notre argent comme nous l'entendons. Et si l'éducation ne vient corriger ce défaut national, toute idée d'union professionnelle, de syn-

dicalisme nous apparaît de prime abord sous un jour défavorable.

Donner dans nos maisons d'éducation la formation sociale que réclame le Pape s'impose donc. Nous le pouvons. L'enseignement à tous ses degrés est actuellement entre nos mains. Le sera-t-il encore demain ? Pourquoi donc remettre à plus tard cette tâche importante ?

Nous nous sommes permis, il y a déjà douze ans, de signaler l'importance d'une telle formation. Dans un chapitre sur la préparation à l'action sociale catholique,¹ nous écrivions en 1917, à propos des élèves de nos collèges : « Vider ces jeunes âmes de leurs mesquines ambitions, y faire naître la conscience sociale : voilà, il nous semble, le premier travail qui s'impose. Il ne requiert ni enseignement particulier, ni professeur spécial. Chaque maître, quelle que soit son attribution et sans y rien changer, peut en être l'artisan. Le surveillant qui conduit ses élèves à travers les rues de la ville, ou le professeur d'éléments latins en train d'expliquer le *De Viris illustribus*, sont à même d'y coopérer aussi efficacement que le directeur de la congrégation ou le professeur de philosophie. Il suffit ordinairement de le vouloir.

Jos.-Papin ARCHAMBAULT, s. J.

(A suivre)

¹ La Question sociale et nos devoirs de catholiques, ch. VI.

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de toutes sortes, une spécialité.

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited



Rien
n'est meilleur

à servir

que

Dow

Old Stock Ale
mûrie à point

Prime par la Force et par la Qualité